

**E 4867**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

TREIZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 28 octobre 2009

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 28 octobre 2009

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

**Proposition de virement de crédits n° DEC40/2009 - Section III -  
Commission - du budget général 2009 (DNO).**

14674/09.





**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 22 octobre 2009  
(OR. en)**

**14674/09**

**FIN 377**

**NOTE DE TRANSMISSION**

---

Origine: M. Algirdas ŠEMETA, membre de la Commission européenne  
Date de réception: 21 octobre 2009  
Destinataire: M. Fredrik REINFELDT, président du Conseil de l'Union européenne

---

Objet: Proposition de virement de crédits n° DEC40/2009 - Section III - Commission  
- du budget général 2009 (DNO)

---

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC40/2009.

---

p.j. : DEC40/2009



# COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

BRUXELLES, LE 19/10/2009

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2009  
SECTION III - COMMISSION TITRES 17, 40

## VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 40/2009

### DÉPENSES NON OBLIGATOIRES

---

EN EUROS

#### ORIGINE DES CRÉDITS

**DU CHAPITRE** – 40 02 Réserves pour les interventions financières  
POSTE - 40 02 41 01 Crédits dissociés (dépenses non obligatoires)

CE	- 2 000 000
CP	- 2 000 000

#### DESTINATION DES CRÉDITS

**AU CHAPITRE** – 17 03 Santé publique  
POSTE - 17 03 07 01 Autorité européenne de sécurité des aliments - Subvention aux titres 1  
et 2

CE	2 000 000
CP	2 000 000

## INTRODUCTION

Levée partielle de la réserve imposée par le Parlement sur les titres 1 et 2 des crédits de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA). En effet, le 6 mars dernier l'EFSA a fourni à la Commission Environnement, santé publique et sécurité alimentaire du Parlement européen les résultats du "Staff opinion survey", ce qui était la condition permettant de lever cette réserve.

Cette levée de réserve partielle va permettre à EFSA de mettre en œuvre des projets de développement informatique et d'infrastructure prévus dans sa programmation 2009. Ces projets ont pour but de permettre à EFSA d'améliorer ses procédures de gestion. Ils sont pour l'essentiel liés à la licence et à la maintenance du logiciel d'organisation et de traitement des bases de données BEA et du logiciel Oracle.

La réserve n'est pas levée en totalité car l'EFSA a reporté une part de son programme de recrutement vers 2010 et a affecté ses ressources humaines actuelles sur les actions prioritaires. Cependant, les procédures de recrutement correspondant à ces postes sont en cours afin de permettre leur attribution dès le début de l'année 2010.

## I. RENFORCEMENT

### a) Intitulé de la ligne

**17 03 07 01 - Autorité européenne de sécurité des aliments - Subvention aux titres 1 et 2**

### b) Données chiffrées à la date du 15/09/2009

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	42 794 000	42 794 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	0
<hr/>		
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	42 794 000	42 794 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	42 794 000	25 094 013
<hr/>		
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>0</b>	<b>17 699 987</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>2 000 000</b>	<b>19 699 987</b>
<b>7. Renforcement proposé</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	4,67%	4,67%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1. Crédits disponibles en début d'année		
2. Crédits disponibles à la date du 15/09/2009		
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

### d) Justification détaillée du renforcement

Voir introduction

## II. PRÉLÈVEMENT

### II.A

#### a) Intitulé de la ligne

**40 02 - RÉSERVES POUR LES INTERVENTIONS FINANCIÈRES - Poste 17 03 07 01 - Autorité européenne de sécurité des aliments - Subvention aux titres 1 et 2**

#### b) Données chiffrées à la date du 05/10/2009

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	4 546 000	4 546 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	0
	<hr/>	<hr/>
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	4 546 000	4 546 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0	0
	<hr/>	<hr/>
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>4 546 000</b>	<b>4 546 000</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice (*)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>7. Prélèvement proposé</b>	<b>2 000 000</b>	<b>0</b>
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	43,99%	0,00%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a
(*) Sans objet pour une ligne de crédits provisionnels ou de réserve		

#### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	730 766	730 766
2. Crédits disponibles à la date du 05/10/2009	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00%	100,00%

#### d) Justification détaillée du prélèvement

Voir introduction